

LA ROUMANIE renforce les mesures contre l'évasion des capitaux

Les élections générales auraient lieu le 8 avril

Bucarest, 6. — Le gouvernement a renforcé les mesures contre l'évasion des capitaux. Les autorités douanières ont été invitées à exercer un contrôle rigoureux des voyageurs afin d'empêcher la sortie de Roumanie de billets de la Banque Nationale, de monnaies d'or et d'argent, ainsi que des billets de banque étrangers.

Selon certains journaux, les élections générales auraient lieu le 8 avril.

Les rapports italo-roumains

Bucarest, 6. — Le ministre des Affaires étrangères de Roumanie a eu un long entretien avec le ministre d'Italie à Bucarest, M. Ugo Sola. Ils ont eu un long entretien sur les rapports des deux pays et le bruit a couru d'une initiative roumaine pour la reconnaissance de l'empereur et roi d'Italie souverain d'Éthiopie. On croit peu probable une reconnaissance roumaine de ce genre avant la réunion de la session de la S. D. N.

Un nouveau ministre de Roumanie à Rome

Rome, 6. — Le gouvernement italien a été averti par le gouvernement roumain de la nomination à Rome d'un nouveau ministre roumain.

La Roumanie coordonnera sa politique étrangère avec celle de la Yougoslavie

Belgrade, 6. — Interviewé par le correspondant à Bucarest du journal « Vreme » de Belgrade, le président Goga a déclaré qu'il approuvait hautement l'œuvre et les tendances du gouvernement de M. Stoyadinovich ; il collaborera en pleine entente avec lui et coordonnera la politique étrangère roumaine avec celle de la Yougoslavie.

Commentaires allemands sur la démarche franco-anglaise à propos des minorités

Berlin, 6. — Commentant la démarche faite à Londres par la France et l'Angleterre au sujet de la question des minorités, la correspondance politique et diplomatique reproche à ces puissances de s'inspirer aujourd'hui de principes auxquels elles ne se seraient pas auparavant d'une manière aussi ostentatoire.

L'organe de la Wilhelmstrasse veut en conclure que ce sont des raisons politiques qui ont dicté la démarche franco-anglaise.

« Le mécontentement provoqué par le projet de partage de la Pologne a amené l'Angleterre à rechercher un compromis psychologique dans la question juive en Roumanie. En France, on se montre irrité de ce que la Roumanie veuille poursuivre une politique indépendante et desirait également des relations plus confiantes et plus fécondes avec d'autres nations européennes. Les deux puissances, conclut la correspondance, que la politique roumaine se heurte encore à maintes difficultés. L'Allemagne suivra avec attention l'évolution de la situation en Roumanie. »

Un criminel de 14 ans et son complice arrêtés

Dijon, 6. — La police dijonnaise a mis ce matin en état d'arrestation Pierre Nemiroff, 14 ans, et son complice, le petit Petteau, mercier, Faubourg Saint-Honoré.

Depuis son arrestation Nemiroff qui avait comme complice ses petits camarades de lycée, Michel Weber, 13 ans, avait été à Lyon, Valence, Avignon, Marseille et Dijon. A Marseille les deux garçons avaient fait l'acquisition de bijoux et de vêtements qu'ils avaient dérobés du produit de leur vol.

A court d'argent Michel Weber et Nemiroff avaient décidé de cambrioler à Châtigny des parents de Weber, mais ceux-ci les avaient surpris et les avaient dérobés du produit de leur vol.

A court d'argent Michel Weber et Nemiroff avaient décidé de cambrioler à Châtigny des parents de Weber, mais ceux-ci les avaient surpris et les avaient dérobés du produit de leur vol.

LES CHAUFFEURS DE TAXIS DU NORD N'ACCEPTENT PAS LA RÉGLEMENTATION HORAIRE APPLIQUÉE À PARIS

Une délégation du Syndicat des Chauffeurs de taxis du Nord, présidée par M. André Salembrier, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, et comprenant MM. Philippe, secrétaire du Syndicat des Chauffeurs de Valenciennes, Delahousse, directeur de la commission administrative, a été reçue mercredi 3 janvier, par M. Borneque, chef adjoint de cabinet, de M. le Préfet du Nord.

La délégation a entretenu le représentant de M. le Préfet, des sujets suivants : 1. La réglementation des heures de travail ; 2. La non assimilation au régime de la coordination du rail et de la route ; 3. Le chômage dans la profession ; 4. La « détaxation » sur le prix de l'essence.

Erratum. — C'est par erreur que nous avons imprimé dans notre précédent numéro que les chauffeurs de taxis refusent les quarante heures.

Les chauffeurs de taxis lillois ne sont pas contre les 40 heures, ils sont convaincus que l'application des 40 heures est une mesure utile et d'intérêt général, pour la classe ouvrière en particulier. La loi permet d'ailleurs aux chauffeurs de taxis d'effectuer 60 heures. Le syndicat des chauffeurs et cochers de la ville de Lille entend, pour le moment, effectuer ce temps de travail, comme il l'a fait, tout simplement, sans plus.

LA GRÈVE DES BOULANGERS A MEXICO

Mexico, 6. — La grève des boulangers continue ; la capitale manque totalement de pain. Un second entre les ouvriers et les patrons reste problématique. Pour l'alimentation, d'autres corporations menacent d'appuyer par la grève les ouvriers boulangers.

Les patrons ont refusé de céder sur les exigences des grévistes, ils devront augmenter le prix du pain de cent pour cent.

LA COMMISSION DE L'AÉRONAUTIQUE DE LA CHAMBRE A VISITÉ BIZERTE

Bizerte, 6. — La délégation de la Commission de l'Aéronautique de la Chambre des députés, ayant à sa tête M. Bessourot, venant de Tunis, est arrivée par la voie des airs à Bizerte, où elle a été accueillie par le commandant Béranger, correspondant néanmoins à la situation réelle du pays et méritent des larmes d'inspiration notre législation de la flore et notre statut du travail.

LE FINANCIER BARNAT EST MORT DANS SA PRISON, A BRUXELLES

Bruxelles, 6. — Le financier Julius Barnat, extradité de Hollande le 30 décembre, est mort ce matin à la prison de Forest. Il était déjà gravement malade quand il quitta les Pays-Bas. Hier et avant-hier, il avait reçu les soins du médecin de service du pénitencier. Il avait été soigné ce matin encore par le docteur Verweck. Le Parquet a ordonné l'autopsie du corps de Barnat. D'après les premières indications, il serait mort de tuberculose.

Un escroc d'aveugure

Bruxelles, 6. — Le financier international Julius Barnat, qui vient de mourir en prison, était né à Umanj (Ukraine) le 18 décembre 1889. Sa nationalité n'était pas exactement établie.

Il était inculpé en Belgique d'escroqueries s'élevant à des dizaines de millions. Avec son frère Henri, il était parvenu à s'ingérer dans l'administration de deux établissements financiers ayant leur siège à Bruxelles, la Noorderbank et la Banque Goldzischer et Penso. A la suite de ses agissements, les dirigeants de ces banques ont obtenu d'importants crédits d'escompte à la Banque Nationale.

Barnat était également poursuivi pour prévention de détournements, escroqueries et détournement de fonds. Les vidés de l'instruction judiciaire avait établi en effet que la vie des deux banques Noorderbank et Goldzischer et Penso avait été prolongée artificiellement grâce à 17 millions soutenus à l'épargne belge. Julius Barnat avait été également extradité de Hollande pour l'affaire des charbonnages Flora.

LE C. S. A. R.

Paris, 6. — M. Betteille a interrogé, ce matin, le directeur de travaux publics Edouard Volle, arrêté depuis le 22 novembre et inculpé d'association de malfaiteurs et de détention d'armes de guerre.

Dès ce matin, d'après M. Lebeq, a fait remettre à M. Betteille le texte exact des notes prises par lui sous la dictée du général Dufieux et transmises à M. Daladier.

Le directeur de travaux publics, M. Volle, a dans sa déposition, confirmé les déclarations de M. Eugène Deloncle.

Nouvel interrogatoire d'Eugène Deloncle

Paris, 6. — M. Betteille a interrogé, ce matin, M. Eugène Deloncle ; mais, au lieu de répondre, il a fait donner lecture des premiers témoignages recueillis : ceux du général Dufieux, de MM. Lebeq et Ernest Mercier.

Quatre victimes d'un terrible accident de travail

Meiz, 6. — Un terrible accident de travail qui a fait quatre victimes s'est produit hier, à Meiz, dans une mine de Redange située à la frontière franco-luxembourgeoise. Un groupe d'ouvriers était occupé au déchargement d'une rame de wagons sous le crâne minier lequel ne formait qu'un seul bloc par suite de la gelée. Alors qu'une partie du personnel armé de pioches dégageait le minéral dans les wagons l'un de ceux-ci fut pris par un bloc de charbon qui se détacha et tomba sur quatre ouvriers, les blessant grièvement. Ils furent déportés par leurs camarades et transportés à l'hôpital. Il s'agit de Bel Houari, Mohamed, et de deux autres dont le nom n'a pas été communiqué.

HAN RYNER, prince des conteurs, est mort

Paris, 6. — On annonce la mort, survenue aujourd'hui, de Han Ryner, écrivain et philosophe connu Han Ryner. Han Ryner avait été élu « Prince des Contes » en 1912. Il était né en 1861.

LA FRANCE COMPTE 41.508.000 HABITANTS

Lille occupe la septième place avec 200.575 habitants

La statistique générale de la France publie aujourd'hui les chiffres de la population présente totale du pays, d'après le dernier recensement.

Ce recensement remonte au 8 mars 1936, mais ses résultats pour la population totale n'avaient pas encore été rendus publics. Nous avons par conséquent les résultats pour la population « légale » qui ont figuré à l'« Officiel » du 2 décembre 1936.

La population légale est déterminée par un ensemble de règles qui tendent à définir le nombre des personnes qui ont, en France, leur résidence habituelle. Elle est supérieure d'environ 1.000.000 à la population présente qui, seule, correspond à la situation de fait.

Or, cette population « présente » ressort exactement à 41.508.118 personnes groupées en 13.145.184 ménages et occupant 9.109.687 maisons. Ces chiffres sont en légère progression par rapport au recensement précédent (année 1931).

De 1931 à 1936, la population est presque stationnaire : 81.090 habitants de plus seulement. Le nombre des immeubles a augmenté davantage que celui des habitants : 220.000 en plus. Le nombre des chômeurs, aussi, s'est accru : 825.000 contre 420.000 en 1931.

Paris compte officiellement 2 millions 792.938 habitants et six autres villes dépassent le chiffre de 200.000 :

Paris : 2.792.938 habitants ; Marseille : 915.500 ; Lyon : 561.520 ; Nice : 265.461 ; Bordeaux : 264.875 ; Toulouse : 210.745 ; Lille : 200.575.

Enfin, signalements que, sur les 41 millions 508.000 habitants qui composent la population totale du pays, 21.922.731 se sont déclarés sans profession et 17 millions 561.133 se sont classés comme professionnels.

Paris compte 1.488.784 habitants « professionnels » et 1.147.500 sans profession. Un peu de fantaisie a présidé parfois à l'établissement de ces chiffres. Le correspondant néanmoins à la situation réelle du pays et méritent des larmes d'inspiration notre législation de la flore et notre statut du travail.

UNE RETRAITE POUR LES VIEUX TRAVAILLEURS

La solution envisagée

La solution serait la suivante : 1° On maintiendrait, à la base, l'assurance-invalidité telle qu'elle résulte de la loi sur les assurances sociales, mais en l'étendant à tous les travailleurs indépendants et à tous les salariés qui, susceptibles de bénéficier des prestations, doivent participer aux ressources ; 2° On abandonnerait le système actuel de capitalisation et on lui substituerait celui de la répartition ; 3° Il y aurait lieu d'aménager les assurances sociales, afin de dégager immédiatement les ressources nécessaires pour secourir tous ceux qui, sans distinction de classe ou de profession, n'ont plus de travail ni de revenus suffisants.

Les bénéficiaires de la loi

Aux termes de la proposition de loi, toute personne de nationalité française, âgée de 80 ans et sans emploi, ou atteinte d'invalidité, recevra, si elle est cotisée à la caisse de retraite aux vieux travailleurs pendant au moins dix ans, une retraite annuelle de 3.600 francs. Le bénéfice de la retraite est subordonné à la condition que l'intéressé ne dispose pas d'un revenu annuel retenu, supérieur à 15.000 francs. Si ce revenu est compris entre 15.000 et 20.000 francs, le montant de la retraite est réduit de moitié, et correspond à une heure de travail par semaine de quarante heures. Le financement de la retraite est assuré par la contribution de la caisse de garantie, tous les contribuables faisant un total de 1.572 millions qui, en définitive, changeraient de destination pour servir à la retraite des vieux travailleurs dont les déclarations antérieures relatives à l'assassinat de Roger Le Blond et de Jean de Koven, donnant cette précision que le jour du crime, le 20 novembre, Roger Le Blond, Million lui avait donné 17 francs pour passer sa journée à Paris, lui recommandant de ne rentrer à la Vouizie qu'après dîner et de lui donner un bonjour.

On sait que Colette revint prématurément à La Celle-Saint-Cloud, arrivant au moment où les deux voitures automobiles, dans un virage, se croisaient pour leur randonnée. Weidmann et Million paraissaient très amis et contrairement à ce qu'affirme Million, ils ne paraissent nullement en proie à une animosité, mais au contraire, ils se comportent de conciliabules dans le studio et Million vint se coucher après avoir dit : « Si tu dis quelque chose, je serai obligé de l'aider à te tuer... »

« Ils m'ont obligé à toucher un mandat de 1.300 francs au nom d'une dame Keller... »

« Je racontais, en outre, à Jean Blanc que, l'avant-veille, Weidmann et Million m'avaient obligés, sous la menace, d'aller chercher au bureau de la rue du Louvre, un mandat de 1.300 fr. au nom d'une dame Keller. »

« Je dis à Jean Blanc : « Cela me paraît étrange, car j'ai rencontré Weidmann et Million dans la ville « La Vouizie », des papiers d'identité à ce nom. Puis j'ajoutais : « C'est encore une nouvelle victime à aller chercher au bureau de la rue du Louvre, un mandat de 1.300 fr. au nom d'une dame Keller. »

« Je dis à Jean Blanc : « Cela me paraît étrange, car j'ai rencontré Weidmann et Million dans la ville « La Vouizie », des papiers d'identité à ce nom. Puis j'ajoutais : « C'est encore une nouvelle victime à aller chercher au bureau de la rue du Louvre, un mandat de 1.300 fr. au nom d'une dame Keller. »

LE RALLYE DU HOGGAR

Le Bourget, 6. — Le commandant Charle et un passager, M. Prévot, sont partis du Bourget à bord d'un « Percival » dans le but de participer au rallye du Hoggar. Le commandant compte gagner Tamarassat, par Lyon, Marseille, la Tunisie et l'Algérie.

Les accidents de la route

A Wasquehal, une camionnette est tamponnée par une voiture de tourisme dont les quatre occupants sont blessés

Le dangereux carrefour du « Pavé de Lille » dans l'avenue de Flandre à Wasquehal, a été hier jeudi, vers la fin de l'après-midi, le théâtre d'un accident grave qui a fait quatre victimes.

Il était 16 h. 40 lorsqu'une camionnette conduite par M. Jules Debisschop, chauffeur demeurant 23, rue de l'Ommelet à Roubaix, au service de M. Léon Dispa, fondeur en la même ville, descendait la rue Jean-Bart, venant du Haut-Vinage et se dirigeant vers le centre de Wasquehal. Avant d'arriver au carrefour, la camionnette fut tamponnée par une voiture de tourisme, conduite par M. Maurice Garin, qui se dirigeait vers le centre de Wasquehal. Les quatre occupants de la camionnette furent grièvement blessés.

Le chauffeur, M. Maurice Garin, était sorti indemne de la collision. Par contre, les quatre occupants étaient tous plus ou moins grièvement blessés.

Il s'agissait de Mme Calloire née Marguerite Garin, sœur du chauffeur, demeurant rue des Postes à Haubourdin et sa fille Louise, âgée de 9 ans, qui étaient les plus gravement atteintes. La maman ainsi que la fillette portaient en effet de graves blessures à la figure, au cou et à la tête. Les deux autres occupants, le père et la mère, qui étaient transportés avec sa mère au café du chalet, avaient perdu connaissance et son état paraissait très grave. Il y avait en outre, Mme Blomme née Louise Couque, domiciliée 23, rue Jules Guesde à Loos, qui portait des blessures à la figure et sur diverses parties du corps ainsi que le jeune Georges Igou, âgé de 16 ans, qui avait été blessé à la tête et légèrement à la bouche et à la main.

LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE « POIDS LOURDS »

Paris, 6. — Le « Journal Officiel » publie demain un décret portant relèvement des droits sur les huiles de pétrole, de schiste et autres huiles minérales, y compris les produits similaires obtenus par hydrogénation ou par tout autre procédé de synthèse.

Ce décret, notamment, porte augmentation de 6 fr. par hectolitre des droits sur l'essence, soit 0,06 centimes par litre.

Toutefois, cette augmentation ne sera pas subie par le public utilisant les carburants touristiques dont le prix de vente au détail ne sera pas modifié. Seule, l'essence dite « poids lourds », en raison de la pénurie d'alcool constatée cette année, subira une augmentation de la marge existante entre le prix de vente de ce carburant et celui de l'essence « tourisme ».

LE FROID — 25° dans la haute vallée de l'Arve

Bonneville, 6. — Le froid persiste dans la haute vallée de l'Arve, la température se maintient à moins 25 degrés. Depuis 1929 on n'avait pas enregistré de température aussi basse.

Des glaçons en dérive gênent la circulation sur la Loire

Nantes, 6. — La température rigoureuse qui, depuis quelques jours, sévit sur la région s'est adoucie légèrement aujourd'hui et le thermomètre a marqué ce soir 4° au-dessous de zéro. Les glaçons ont commencé à dériver en Loire, gênant considérablement la navigation, des services des Ponts et Chaussées ont fait procéder, entre Nantes et Saint-Nazaire, à l'enlèvement des boues et balises marquant le chenal que doivent prendre les navires. Les services d'autobateaux sillonnant la Loire ont dû être arrêtés. Des glaçons ne cessent de dériver sur le fleuve, menaçant de se bloquer au moment de la marée.

Des remorqueurs s'emploient à dégrader le port. Vers 15 heures un brusque retour de froid a fait tomber les glaçons et le temps froid n'a pas encore cessé son offensive.

TEMPÊTE SUR LA MER NOIRE

Stamboul, 6. — La tempête sévit à nouveau sur la mer Noire. Les services de navigation ont été interrompus, et on signale plusieurs sinistres.

L'AFFAIRE WEIDMANN (SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le père Million me dit que Jean Blanc, mon ancien ami, s'inquiétait de moi et voulait me voir. Je l'appelai à son domicile à Montmorency, mais il était absent. Ce n'est que deux ou trois jours plus tard que je pus avoir la communication avec lui. Je lui demandai de venir d'urgence me voir, dans un café du boulevard des Filles-du-Calvaire.

Terribles révélations faites à Jean Blanc

Il arriva donc, avec sa voiture, à 14 h., car je lui avais dit que je voulais avoir une entrevue avec lui avant de rencontrer Roger Million, avec qui j'avais rendez-vous à 17 h. Je lui dis : « Tu as la voiture, viens avec moi car je ne peux rien te raconter tel que tu es. » Nous sommes partis ensemble par la route en direction d'Evreux.

Pendant le trajet, je racontais à Jean Blanc ce que j'avais appris de l'assassinat de Jean de Koven, mais il ne voulait pas me croire. « Ce n'est pas possible, me dit-il, qu'il s'agit d'une chose pareille. » Je lui affirmais que j'en étais certain, car j'avais découvert non seulement les objets de l'assassinat, mais encore un carnet de chèques dans la poche de la veste de Jean de Koven, qui lui expliquait que Weidmann, furieux d'apprendre que je savais tout, m'avait blessé d'une balle de revolver.

« Si tu dis quelque chose, je serai obligé de l'aider à te tuer... »

Versailles, 6. — Au cours du nouvel et long interrogatoire que lui a fait subir, cet après-midi, M. Berry, juge d'instruction, pour l'assassinat de Roger Le Blond et de Jean de Koven, M. Weidmann a maintenu ses déclarations antérieures relatives à l'assassinat de Roger Le Blond et de Jean de Koven, donnant cette précision que le jour du crime, le 20 novembre, Roger Le Blond, Million lui avait donné 17 francs pour passer sa journée à Paris, lui recommandant de ne rentrer à la Vouizie qu'après dîner et de lui donner un bonjour.

On sait que Colette revint prématurément à La Celle-Saint-Cloud, arrivant au moment où les deux voitures automobiles, dans un virage, se croisaient pour leur randonnée. Weidmann et Million paraissaient très amis et contrairement à ce qu'affirme Million, ils ne paraissent nullement en proie à une animosité, mais au contraire, ils se comportent de conciliabules dans le studio et Million vint se coucher après avoir dit : « Si tu dis quelque chose, je serai obligé de l'aider à te tuer... »

EN BELGIQUE

Une auto qui avait accroché un cycliste est tamponnée par un camion qui capote ensuite

L'automobiliste projeté hors de sa voiture a été tué et le cycliste écrasé sous le camion (DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Une auto conduite par M. Degrez, ingénieur, demeurant à Auvillers, se dirigeait vers Namur. Arrivé à hauteur du Château de Temploir, le conducteur voulut dépasser un cycliste. En raison de la neige qui recouvrait la route il dérapa et ne put éviter le cycliste qui fut précipité dans un fossé.

A ce moment, alors que la voiture était en travers de la route, un camion de déménagements vint l'emboutir. Celui-ci fut rejeté dans le fossé. La portière s'ouvrit et M. Degrez fut précipité sur le chemin. Le camion tamponna capota à son tour et vint se culbuter sur le malheureux jeune homme qui fut tué sur le coup. Toute scène tragique n'avait duré que quelques secondes. A noter que le cycliste, la cause initiale de l'accident, est abominablement indemne.

LES BUREAUX DE LA TRÉSORERIE ET DES PERCEPTIONS DE LILLE, FERMENT LE SAMEDI APRÈS-MIDI

Les bureaux de la Trésorerie Générale du Nord et des perceptions de Lille seront fermés tous les samedis après-midi. Cette mesure sera appliquée à partir du samedi 8 janvier 1938.

NOMINATIONS DANS LA POLICE

Paris, 6. — Sûreté Nationale : Sont nommés aux places commissaires de police de 4e classe, les commissaires de police stagiaires dont les noms suivent : MM. Charlot à Baillet (Nord) ; Gavorry à Hazebrouck (Nord).

« DEDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

« DEDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

M. VINCENT AURIOL a visité le « Bague d'Enfants » d'Esses

Il continue la visite des maisons d'éducation surveillée

Agen, 6. — M. Vincent Auriol, garde des Sceaux, a quitté Agen pour Toulouse, à 22 heures. Le ministre, accompagné de Mme Auriol et de son chef de Cabinet, avait visité inognito, dans la journée, la maison d'éducation surveillée « d'Esses (Lot-et-Garonne) », où il a questionné détenus et gardiens sur leur situation. Ce soir, avant de quitter Agen, le ministre déclara aux journalistes qu'il continuerait, inognito, la visite des diverses maisons d'éducation surveillée, et qu'il fournirait un rapport très complet et se sujet à un prochain Conseil des ministres.

M. AVENOL A PARIS ET A LONDRES

Genève, 6. — M. Avenol, secrétaire général de la S. D. N., est en tournée à Paris et à Londres. Ce voyage à la veille de la session du Conseil du 17 janvier, revêt une importance particulière.

LE RALLYE DU HOGGAR

Le Bourget, 6. — Le commandant Charle et un passager, M. Prévot, sont partis du Bourget à bord d'un « Percival » dans le but de participer au rallye du Hoggar. Le commandant compte gagner Tamarassat, par Lyon, Marseille, la Tunisie et l'Algérie.

Les accidents de la route

A Wasquehal, une camionnette est tamponnée par une voiture de tourisme dont les quatre occupants sont blessés

Le dangereux carrefour du « Pavé de Lille » dans l'avenue de Flandre à Wasquehal, a été hier jeudi, vers la fin de l'après-midi, le théâtre d'un accident grave qui a fait quatre victimes.

Il était 16 h. 40 lorsqu'une camionnette conduite par M. Jules Debisschop, chauffeur demeurant 23, rue de l'Ommelet à Roubaix, au service de M. Léon Dispa, fondeur en la même ville, descendait la rue Jean-Bart, venant du Haut-Vinage et se dirigeant vers le centre de Wasquehal. Avant d'arriver au carrefour, la camionnette fut tamponnée par une voiture de tourisme, conduite par M. Maurice Garin, qui se dirigeait vers le centre de Wasquehal. Les quatre occupants de la camionnette furent grièvement blessés.

Le chauffeur, M. Maurice Garin, était sorti indemne de la collision. Par contre, les quatre occupants étaient tous plus ou moins grièvement blessés.

Il s'agissait de Mme Calloire née Marguerite Garin, sœur du chauffeur, demeurant rue des Postes à Haubourdin et sa fille Louise, âgée de 9 ans, qui étaient les plus gravement atteintes. La maman ainsi que la fillette portaient en effet de graves blessures à la figure, au cou et à la tête. Les deux autres occupants, le père et la mère, qui étaient transportés avec sa mère au café du chalet, avaient perdu connaissance et son état paraissait très grave. Il y avait en outre, Mme Blomme née Louise Couque, domiciliée 23, rue Jules Guesde à Loos, qui portait des blessures à la figure et sur diverses parties du corps ainsi que le jeune Georges Igou, âgé de 16 ans, qui avait été blessé à la tête et légèrement à la bouche et à la main.

A LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER

M. GASTON VAGOGNE EST NOMMÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

On sait que les divers réseaux des chemins de fer français ont fusionné, le 1er janvier, en une unique Société Nationale. Cette fusion a provoqué une transformation complète des services des régions comme de l'administration générale.

Nous avons annoncé que M. Le Benard, directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, devenait directeur général de la nouvelle société.

C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons aujourd'hui la nomination de notre compatriote, M. Gaston Vagogne, secrétaire général administratif de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, aux fonctions de secrétaire général adjoint de la Société nationale. M. Gaston Vagogne est également désigné comme chef de la première division du secrétariat général et il est chargé notamment des rapports avec la presse.

Nul n'était mieux désigné pour remplir ces diverses missions que M. Gaston Vagogne, dont on connaît l'esprit d'initiative, la haute compétence ainsi que les qualités d'autorité et de courtoisie diplomatique.

Nous lui adressons nos bien sincères et vives félicitations.

LE COMLOT CONTRE M. Y. DELBOS

L'instruction sur le projet d'attentat contre M. Yvon Delbos, est en cours. Elle commence seulement à entrer dans sa phase active, avec le retour des commissions rogatoires envoyées, dans divers pays, et notamment en Espagne, par M. Engel, juge d'instruction au parquet de Valenciennes.

Le Hongrois Budai, dont la correspondance saisie par la justice permit de découvrir et de faire avorter le projet, est toujours en prison, à Valenciennes et il ne se passe pas de semaine qu'il ne compare devant le magistrat instructeur.

Une intention de Budai

On sait que M. le Juge Engel a effectué une perquisition et des saisies dans les bagages de Budai et qu'il a notamment trouvé des notes et des lettres de M. Yvon Delbos. Budai se servait de morceaux de papier qu'il avait sous la main pour écrire des impressions ou des projets, et quelquefois ce sont des minuscules feuilles qu'il avait griffonnées d'une écriture très fine et serrée. La lecture de ces documents se poursuit, car, comme ils sont écrits en allemand ou en hongrois, ils ont été confiés à des traducteurs.

Le magistrat instructeur n'a pas manqué cependant d'être surpris par une phrase lui sur un des documents qui ont été déchiffrés : « Je me suis juré à moi-même, a écrit Budai, de commettre un attentat contre un ministre français. »

On ne peut être plus explicite que ne l'a été le Hongrois pourtant si prudent dans ses actes et dans ses propos.

De là à conclure que Budai n'est pas un simple agent de M. Yvon Delbos, qui lui a confié un projet de grande ampleur, mais, même si Budai n'a pas tenté dans l'organisation du complot, ou si son arrestation prématurée ne lui a pas permis de mener à bien son projet, on ne peut, au moins, supposer que ses intentions n'étaient pas ignorées des amis qu'il conserve dans son pays.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

M. le Docteur Achille DHALLIUN de Lille est nommé chevalier

Nous avons relaté dans la dernière livraison de la Légion d'honneur, le nom du Docteur Achille Dhalliun, ancien chef de clinique chirurgicale à l'Hôpital Saint-Sauveur, chirurgien à Lille, nommé chevalier au titre militaire.

C'est là un témoignage de ses brillants états de service comme médecin aux armées pendant les hostilités de 1914-1918, de son dévouement à la médecine, avec le 16e bataillon de chasseurs à pied, alors caserné à Conflans-Jarny, il passa ensuite au 61e régiment d'artillerie, où il fut l'objet d'élogieuses citations.

En 1917, il fut nommé chef d'équipe chirurgicale et attaché jusqu'à la fin de la guerre au centre chirurgical qui dirigeait avec tant de compétence et d'efficacité le médecin commandant Worms, récemment encore médecin général directeur du service de santé de la 1re région et actuellement directeur de l'École du service de santé militaire de Lyon.

Cette belle nomination réjouira sans aucun doute les nombreux amis du docteur Dhalliun.

« Une injustice à réparer »

Est-il de règle dans une organisation, aussi importante que celle des malfaiteurs bien organisée, de ne se plus connaître des services qui survient un danger commun ? Le magistrat instructeur a, semble-t-il, de bonnes raisons de croire que depuis la mort de M. Yvon Delbos, un grand nombre d'amis d'élite feignent maintenant d'être l'un pour l'autre de parfaits inconnus.

On sait que Budai a déclaré, quand il fut interrogé, les lettres annonçant le complot qui lui étaient adressées, qu'il ne connaissait pas l'auteur de ces lettres. Franz Havel, que la police a arrêté à Westphalie, à son tour, a fait des déclarations à la police en vertu de commissions rogatoires envoyées par M. Engel.

Il a d'abord avoué qu'il nourrissait un ressentiment contre le gouvernement français, qui avait commis à son égard une injustice, et qu'il avait essayé de se blanchir sur les points les plus graves de l'accusation.

Les déclarations de F. Havel

Il n'a pu nier être l'auteur de la lettre envoyée à Budai et demandant les fonds pour un attentat contre M. Delbos, mais il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de le tuer, mais de le faire disparaître.

Des personnes dont il ignore le nom et qui ne veut pas faire connaître lui auraient suggéré l'idée de lancer un projet d'attentat, afin d'attirer l'attention sur lui. Il a déclaré qu'il n'aurait écrit d'abord à Budai qu'il lui demanderait de ne pas venir à Prague, sinon qu'il serait victime d'un attentat.

Cette façon de prévenir les victimes, faisons-le remarquer en passant, était aussi dans les habitudes de Budai ; on n'en veut pour preuve que l'organisation de son « régime de détention » contre la légation de Vienne.

En ce qui concerne Budai, Franz Havel déclare qu'il ne le connaît pas. Il aurait appliqué son nom par les journaux relatant son arrestation à Valenciennes et qu'il aurait eu l'idée de lui écrire en parlant du complot afin que la justice française trouvant sa lettre, une publicité formidable se soit faite sur lui.

On ne peut, en tout cas, qu'envisager tout ce que l'affaire montre par Havel à l'extrême. L'avenir apportera certainement d'autres éléments susceptibles de rétablir exactement cette page d'histoire.

Budai se défend

Quant à Budai, fidèlement assisté dans tous ses interrogatoires par M. Vinstock du barreau de Valenciennes, il continue inlassamment à protester de son innocence et à affirmer ses bonnes intentions.

L'autre jour, dans le cabinet du magistrat instructeur, M. Vinstock a prouvé que le masque trouvé dans les bagages de Budai, pendant l'attentat, n'était simplement un filer serré-tête pour maintenir les cheveux. Il y a trois mois, quand Budai comparut pour infraction à l'arrêté d'expulsion, le masque était plus simplement un filer serré-tête pour l'effacement des cheveux, et non un vêtement, selon Budai.

Budai, il faut le dire, se défend non sans habileté dans l'art de tromper le magistrat instructeur de la prudence et du défaut. Il a des explications pour tout. Il déclare qu'il est étranger à l'organisation anarchiste des « Granat » en flamme, qu'il n'a jamais eu de relations avec les appareils de fabrication et de distribution qui n'ont jamais causé d'attentats graves.

En ce qui concerne les lettres provenant de Havel, il a annoncé au juge d'instruction qu'il ne répondrait que si on lui présentait les originaux de ces lettres.

M. Vinstock continue à avoir une foi inébranlable dans l'innocence de son client, victime simplement, dit-il, de quelques erreurs passées.

Nous avons déjà donné à ce sujet des opinions surabondantes. Attendons avant de porter un jugement définitif.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 7 janvier : Soleil. Lever, 7 h. 45 ; coucher, 17 h. 48 ; Lune : Lever, 10 h. ; coucher, 22 h. 36. Saint-Genès.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 6 janvier, à 17 h. 30 : Baromètre : 762 mm. 9 ; baisse depuis la veille : 17 h. 30 mm. ; Thermomètre : Froid : 4 ; Minima : - 0,1 ; Maxima : 4,7 ; Etat hygrométrique : 80 ; Hauteur de pluie tombée depuis le commencement de la nuit : 0 mm. ; Direction du vent : Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Très frais ; Neigeux ; quelques ondées.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL Région Nord : Temps nuageux et vent bruyant, quelques ondées locales dans la nuit, aggravation par l'Ouest, le 7, nouvelles pluies, assez fortes, modérées, s'orientant à Sud-Ouest, augmentant, minimum de température sera en hausse de 4 à 6 degrés, début de la pluie, dans le Nord, la région parisienne et l'Ouest, de 8 à 10 degrés dans le Centre.

LE COMLOT CONTRE M. Y. DELBOS

L'instruction sur le projet d'attentat contre M. Yvon Delbos, est en cours. Elle commence seulement à entrer dans sa phase active, avec le retour des commissions rogatoires envoyées, dans divers pays, et notamment en Espagne, par M. Engel, juge d'instruction au parquet de Valenciennes.

Le Hongrois Budai, dont la correspondance saisie par la justice permit de découvrir et de faire avorter le projet, est toujours en prison, à Valenciennes et il ne se passe pas de semaine qu'il ne compare devant le magistrat instructeur.

Une intention de Budai

On sait que M. le Juge Engel a effectué une perquisition et des saisies dans les bagages de Budai et qu'il a notamment trouvé des notes et des lettres de M. Yvon Delbos. Budai se servait de morceaux de papier qu'il avait sous la main pour écrire des impressions ou des projets, et quelquefois ce sont des minuscules feuilles qu'il avait griffonnées d'une écriture très fine et serrée. La lecture de ces documents se poursuit, car, comme ils sont écrits en allemand ou en hongrois, ils ont été confiés à des traducteurs.

Le magistrat instructeur n'a pas manqué cependant d'être surpris par une phrase lui sur un des documents qui ont été déchiffrés : « Je me suis juré à moi-même, a écrit Budai, de commettre un attentat contre un ministre français. »

On ne peut être plus explicite que ne l'a été le Hongrois pourtant si prudent dans ses actes et dans ses propos.

De là à conclure que Budai n'est pas un simple agent de M. Yvon Delbos, qui lui a confié un projet de grande ampleur, mais, même si Budai n'a pas tenté dans l'organisation du complot, ou si son arrestation prématurée ne lui a pas permis de mener à bien son projet, on ne peut, au moins, supposer que ses intentions n'étaient pas ignorées des amis qu'il conserve dans son pays.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

M. le Docteur Achille DHALLIUN de Lille est nommé chevalier

Nous avons relaté dans la dernière livraison de la Légion d'honneur, le nom du Docteur Achille Dhalliun, ancien chef de clinique chirurgicale à l'Hôpital Saint-Sauveur, chirurgien à Lille, nommé chevalier au titre militaire.

C'est là un témoignage de ses brillants états de service comme médecin aux armées pendant les hostilités de 1914-1918, de son dévouement à la médecine, avec le 16e bataillon de chasseurs à pied, alors caserné à Conflans-Jarny, il passa ensuite au 61e régiment d'artillerie, où il fut l'objet d'élogieuses citations.

En 1917, il fut nommé chef d'équipe chirurgicale et attaché jusqu'à la fin de la guerre au centre chirurgical qui dirigeait avec tant de compétence et d'efficacité le médecin commandant Worms, récemment encore médecin général directeur du service de santé de la 1re région et actuellement directeur de l'École du service de santé militaire de Lyon.

Cette belle nomination réjouira sans aucun doute les nombreux amis du docteur Dhalliun.

« Une injustice à réparer »

Est-il de règle dans une organisation, aussi importante que celle des malfaiteurs bien organisée, de ne se plus connaître des services qui survient un danger commun ? Le magistrat instructeur a, semble-t-il, de bonnes raisons de croire que depuis la mort de M. Yvon Delbos, un grand nombre d'amis d'élite feignent maintenant d'être l'un pour l'autre de parfaits inconnus.

On sait que Budai a déclaré, quand il fut interrogé, les lettres annonçant le complot qui lui étaient adressées, qu'il ne connaissait pas l'auteur de ces lettres. Franz Havel, que la police a arrêté à Westphalie, à son tour, a fait des déclarations à la police en vertu de commissions rogatoires envoyées par M. Engel.

Il a d'abord avoué qu'il nourrissait un ressentiment contre le gouvernement français, qui avait commis à son égard une injustice, et qu'il avait essayé de se blanchir sur les points les plus graves de l'accusation.

Les déclarations de F. Havel

Il n'a pu nier être l'auteur de la lettre envoyée à Budai et demandant les fonds pour un attentat contre M. Delbos, mais il a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de le tuer, mais de le faire disparaître.

Des personnes dont il ignore le nom et qui ne veut pas faire connaître lui auraient suggéré l'idée de lancer un projet d'attentat, afin d'attirer l'attention sur lui. Il a déclaré qu'il n'aurait écrit d'abord à Budai qu'il lui demanderait de ne pas venir à Prague, sinon qu'il serait victime d'un attentat.

Cette façon de prévenir les victimes, faisons-le remarquer en passant, était aussi dans les habitudes de Budai ; on n'en veut pour preuve que l'organisation de son « régime de détention » contre la